# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONAIS REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2016

Présents: MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, Mme

ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOIPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE,

Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs: Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER

Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET Françoise BESSONNEAU à Bernard AURISSET

Hervé LUCBEREILH à Daniel LACRAMPE Gérard ROSENTHAL à Aracéli ETCHENIQUE

Denise MICHAUT à Dominique FOIX Valérie SARTOLOU à Michel ADAM

Suppléants : Danielle PARIS suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT

Excusés: Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES,

Christophe GUERY

RAPPORT N° 161208-04-PER-

**CREATION DE POSTES** 

REÇU

Le 19 DEC. 2018

SOUS - PREFECTURE
OLORON SE MARIE

### M. LACRAMPE expose:

## Personnels issus du Syndicat Mixte du Pays d'Oloron Haut Béarn

Hormis les personnels qui rejoindront soit la future Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn, soit la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau par le biais de transfert de compétences,

Eu égard aux nombreuses réunions de préparation de la future intercommunalité.

Et afin de permettre la continuité du service,

Il vous est proposé, au 31 décembre 2016, de

 intégrer au sein du service des ressources humaines une personne sur la base du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet;

- reprendre le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à hauteur de 4 heures hebdomadaires dans des conditions de travail équivalentes;
- créer un poste d'attaché principal chargé d'assurer la responsabilité du futur pôle « Action culturelle et rayonnement du territoire »;
- créer un poste basé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux, pourvu de façon statutaire ou contractuelle, qui se verra attribuer la responsabilité du futur pôle « Politique touristique ».

Il est à noter que globalement, l'ensemble de ces postes ne constitue pas une dépense supplémentaire compte tenu des participations des collectivités territoriales qui les finançaient jusqu'alors.

Ouï cet exposé,

### Le Conseil Communautaire, par 43 voix pour et 1 abstention (M. GAILLAT)

 CRÉÉ un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à hauteur de 4 heures hebdomadaires, un poste d'attaché principal, un poste d'attaché territorial.

#### Communication

Par délibération en date du 28 novembre 2012, le Conseil Communautaire créait un poste de chargé de communication afin d'assurer la communication au sein de notre communauté de communes, à savoir : la rédaction et la conception de magazines, la veille et le suivi du site internet, les relations avec la presse, l'assistance aux services de la CCPO mais également une assistance aux communes qui le souhaitent.

Aujourd'hui, les missions de cet agent étant amenées à être complétées eu égard notamment à la fusion des territoires, il vous est proposé de renforcer ce service par le biais d'un contrat à durée déterminée selon les dispositions de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984.

Ce contrat à durée déterminée serait établi :

- pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016
- sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, avec le régime indemnitaire afférent correspondant au niveau 16 du référentiel de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

Ouï cet exposé,

### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **CRÉÉ** un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe qui sera pourvu par le biais d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an.

## Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 décembre 2016

Suivent les signatures

Affiché le 13.12.16

Le Président

Daniel LACRAMPE

REQU

Le 19 DEC. 2018

SOUS - PREFECTURE OLORON Sie MARIE